

Voie pour modèle réduit de chemin de fer.

M. JEAN-PIERRE BROGIOTTI résidant en France (Gironde).

Demandé le 6 mars 1952, à 9 heures, à Bordeaux.
Délivré le 23 septembre 1953. — Publié le 21 janvier 1954.



La présente invention a pour objet un dispositif de voie pour modèle réduit de chemin de fer.

L'invention consiste, en premier lieu, dans les traverses sabotées en bois qui supportent la voie.

Elle consiste, en outre, dans l'agrafage de la voie sur les traverses représentant les tirefonds, soit à deux tirefonds, soit à trois tirefonds alternés.

Elle consiste, aussi, dans le dispositif d'éclissage de la voie ci-dessous décrit.

Dans le dessin annexé, donné à titre d'exemple, on a représenté :

Fig. 1, une vue en coupe-élévation de la voie sur traverse bois;

Fig. 2, une vue en plan de la voie à deux tirefonds;

Fig. 3, une vue en plan de la voie à trois tirefonds alternés;

Fig. 4, une vue en plan de la voie en courbe;

Fig. 5, une vue de l'éclissage.

Soit 1 les rails. Ils s'encastrent dans des encoches 2, sur des traverses 3, qui deviennent de ce fait sabotées.

Les rails sont fixés sur les traverses bois 3, par des agrafes 4, représentant les tirefonds.

Lesdites agrafes 4 sont ordinairement des pointes, préalablement enfoncées dans les traverses 3 et rabattues ensuite sur les rails 1.

La fixation des rails se fait par deux tirefonds placés en face l'un de l'autre, suivant fig. 2, ou par trois tirefonds alternés, suivant fig. 3.

Mais toutes les dispositions peuvent être admises, en particulier, dans les courbes où l'on emploiera, de préférence, la fixation alternée à trois agrafes, ainsi que dans les aiguillages où la fixation se fera à la demande.

Les sections de voie sont faites à l'échelle réduite.

Le bois employé pour les traverses sera d'essence appropriée sous la condition qu'il ne se fende pas.

Le dispositif peut être monté avec rail central 5, ou latéral 6, d'alimentation électrique qui sera fixé aux traverses de la même façon que la voie ou de tout autre moyen, avec isolateur.

L'éclissage des rails est fait par une pièce en té 7, suivant fig. 5, de dimensions appropriées, qui s'encastre dans deux encoches faites dans l'âme des rails de manière à avoir la force du té en 8, et la jonction des deux rails.

Dans le dessin annexé, donné à titre d'exemple non limitatif, toutes modifications de formes, dimensions, emplacement des différents organes, entrant dans l'esprit de l'inventeur, il suit de là que ces derniers pourront varier sans que le principe de l'invention se trouve modifié.

C'est ainsi que les traverses bois pourraient être remplacées par des traverses en matière moulée ou autres produits donnant le même résultat.

RÉSUMÉ

Voie pour modèle réduit de chemin de fer, caractérisée en tout ou partie par les dispositions suivantes :

La voie est posée sur traverses bois, ou matières appropriées, sabotées, maintenue en place par des agrafes constituées par des pointes fines, représentant les tirefonds à deux ou trois par traverse et par rail alternés ou non.

L'éclissage se fait par un té qui s'encastre dans les âmes des rails.

JEAN-PIERRE BROGIOTTI.

Per procuration :

Roger DUROU.

Fig. 1.

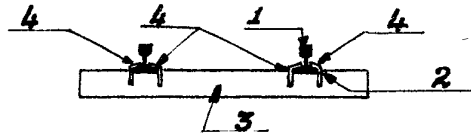


Fig. 2.

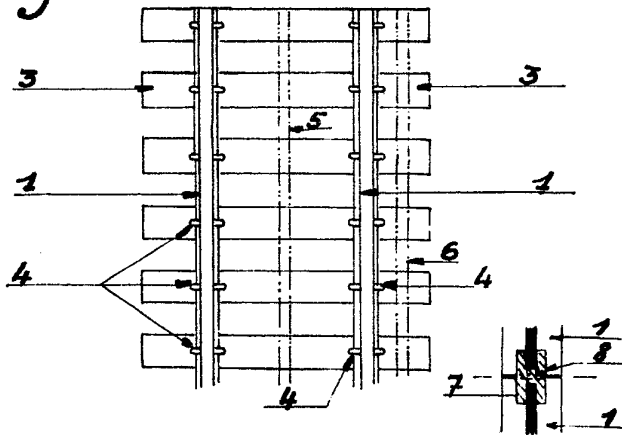


Fig. 3. Fig. 4. Fig. 5.

